## VENTES A L'ENCAN

# Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Diamants, Montres et Effets Mobiliers.

Succession de Mme Fredericka Engelke, veuve de William Bruns.

No 70,438—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MERCREDI, le 22 juin 1904 à 11 heures a. m., sur les lieux, Nos 933-935 rue Poydras, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement et ordre ... et rendu en cour ouverte le 30 mai 1904 et signé en Cour ouverte le 6 juin 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Tout et particulièrement les meubles de maison, diamants, montres etc., et autres effets mobiliers contenus sur les dits lieux, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 juin—12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de Valeur Améliorée et non Améliorée.**

Chemin de Gentilly et contigu aux Fair Grounds et au Race Track.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de Henry Lambert et al vs The Bethlehem Lutheran Orphan Asylum et al.

No 73,083. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 12 juillet 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu le 27me jour de mai et signé le 2me jour de juin 1904 par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

1o Le tout de l'ilet No 1567 borné par le chemin de Gentilly, les rues Crête, Maurepas et Fortin, subdivisé d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, en quatre lots de terre marqués A, B, C et D, ledit arpentage étant daté le 17 février 1904 et les lots mesurant respectivement comme suit: le lot A formant l'encoignure du chemin de Gentilly et de la rue Maurepas et courant au travers de la rue Crête, mesurant 57 pieds de face au chemin de Gentilly, 57 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Crête sur une profondeur et façade de 109 pieds 5 pouces et 6 lignes à la rue Maurepas et 104 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B, le lot B mesurant 34 pieds 11 pouces 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Crête sur 104 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A, et 101 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot C, le lot C mesurant 34 pieds 11 pouces et 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crête sur 101 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté du lot B et 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot D, le lot D formant l'encoignure du Chemin de Gentilly, des rues Crête et Fortin et mesurant 34 pieds 11 pouces de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crête, sur 98 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot C, et 95 pieds et 5 pouces de profondeur et façade à la rue Fortin.

Le lot A est amélioré par un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant, 3 chambres et cabinet, hangar, citerne, arbres fruitiers, etc., dans la cour. Il est numéroté 2817 Maurepas et Chemin de Gentilly.

2o Le tout de l'ilet No 1562 subdivisé d'après le ci devant dit plan par Edgard Pilié, voyer, en 15 lots de terre marqués A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N et O, étant borné par les rues Maurepas, Fortin et Crête et le lot No 129 sur le ci-devant dit plan et mesurant d'après cela comme suit: Le lot A mesurant 63 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Fortin, 24 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Maurepas sur 164 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Crête et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B. Ledit lot A formant l'encoignure des rues Maurepas, Fortin et Crête. Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M et N sont contigus et mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Fortin et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, courant au travers de rue à rue. Le lot O formant l'encoignure des rues Maurepas et Swamp (ou lot No 129) et mesurant 36 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue à rue.

Les améliorations sur le lot O comprennent un cottage simple en bois, No 2887 rue Maurepas, contenant 6 chambres, hangar, citerne, etc.

3o Le lot No 129 décrit sur le ci-dessus plan et arpentage d'Edgar Pilié, voyer, occupe l'espace qui intervient entre les ilets Nos 1562 et 1561 et mesurant d'après cela 49 pieds et 2 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin, courant au travers de rue à rue par une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne de division de n'importe quel côté du lot O, de l'ilet No 1562 et le lot A de l'ilet No 1561.

4o Quatre certains ... de terre dans l'ilet No 1561, borné par les rues Maurepas, Fortin et Sauvage, et le lot No 129 sur le ci-devant plan d'Edgar Pilié, voyer. Lesdits lots sont marqués A, B, C et D, et mesurant d'après cela 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue en rue. Lesdits lots sont contigus, le lot A formant l'encoignure de la rue Maurepas et du lot No 129, sur le ci-devant dit plan, laquelle se trouve être la continuation de la rue Swamp.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance payable 12 mois à partir du jour de l'adjudicat en représentée par des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier les ventes. Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur. 5 juin—5 12 19 26—juillet 3 10 12

# Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE**

d'un beau morceau de terre

AVENUE TULANE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 23 juin 1903 et signé le 29 juin 1903, par l'Hon Fred D King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Julia Kieran, Sr. vs Thomas E. Lynch No 70 123 du dossier de la dite Cour, comme il est amendé par un décret de l'Hon. Cour Suprême, la ci après décrite propriété, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Tulane et Cleveland et les rues Liberté et Howard mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces profondeur sur la ligne la plus près de la rue Liberté, le tout plus ou moins, en mesure Américaine, d'après le plan par J. F. Braun, daté le 29 octobre 1883, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire public daté le 6 décembre 1883. Les bâtisses et améliorations sur ce terrain appartient au défendeur excepté la bâtisse à deux étages en bois ... le côté le plus près de la ... La dernière bâtisse nommée ... amélioration qui sera vendue avec le terrain.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Branière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlin avocat du plaignant.

D. J. Dowers et John P. Sullivan, avocat du défendeur.

29 mai—29—juin 5 12 19 26 30

## VENTES A L'ENCAN.

# Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

## PROPRIÉTÉ AUGMENTANT EN VALEUR

**Sur les rues Carondelet et Brainard.**

## RESIDENCE ET LOTS A BATIR.

**Bonnes situations pour y demeurer ou pour placement.**

Succession de Mme Maria C. Jennings.

No 72,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet JEUDI, le 14 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 3 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1o La confortable résidence en bois à deux étages No 2263 rue Carondelet à l'encoignure N. O. de la rue Philip, sur un vaste terrain dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Philip, Brainard et Jackson. Elle a une barrière en fer sur la façade, est retirée de la banquette et contenant dix chambres, etc.

Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'ilet No 243, borné comme il est dit ci-dessus, désigné par la lettre A sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 mars 1904, et d'après lequel ledit lot mesurant 52 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade sur la rue Philip de 128 pieds, 7 pouces et 2 lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de 127 pieds, 7 pouces et 2 lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de 42 pieds et 7 pouces. Il est composé de tout le lot No 6 sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté le 23 janvier 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence et partie du lot No 13 sur le plan par L. Surgi, voyer, daté le 2 mars 1844, annexé à un acte pardevant Jules Mossy, ancien notaire, daté le 27 mars 1844, et partie du lot No 6, sur un plan par L. Surgi, daté le 2 mars 1844 ci-dessus référé et partie du lot No 5 sur un plan par C. A. Hedin, daté le 23 janvier 1849, ci dessus référé. Le terrain est tracé en jardin et pelouse. La maison est fraîche et confortable et dans un voisinage désirable.

2o Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre F sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 63 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Brainard et Philip, et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard, sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds, 10 pouces et 2 lignes. Il est composé de partie des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi.

3o Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre G sur ledit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 90 pieds 11 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip, et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le dit plan par L. Surgi.

4o Un certain lot de terre dans l'ilet No 243 dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, désigné par la lettre H sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel ledit il commence à une distance de 118 pieds 9 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 3 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Les améliorations sur ce lot sont d'une bâtisse double en bois à deux étages Nos 2242 et 2244 rue Brainard, contenant 4 chambres. La bâtisse est dans le fond du lot donnant amplement d'espace sur la façade pour des améliorations additionnelles. Les trois derniers lots ci-dessus décrits sont de bons sites à bâtir dans un voisinage tranquille, respectable et agréablement amélioré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en paiements égaux représentés par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt, payable annuellement, au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférés au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche, Avocat.

12—juin—12 19 26—juillet 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE**

d'un joli cottage simple en bois,

No 1931 Avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet JEUDI, le 30 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 mai 1904, et signé 24 mai 1904, par l'Honorable John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire de Mlle Eugenia Moran vs. George S. Lacey, Jr. No 72,664 du dossier de la dite Cour, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Le joli cottage simple à un étage en bois avec deux étage dans le fond No 1931 avenue Cleveland, contenant galeries, 8 chambres, etc; dans le Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Canal, Prieur et Roman. Le lot de terre est désigné par le No 23 de l'ilet No 26, borné comme il est ci-dessus mentionné d'après le plan de Coenter, architecte, daté le 1er septembre 1844, déposé en l'étude d'Octave De Armas notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Le dit lot mesurant d'après le dit plan 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété est dans un bon voisinage, près de tous les agréments et sera une jolie résidence ou un placement payant. Conditions: Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Peter Stifft, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Morgan, Jr. C. G. Gill, avocats pour le plaignant.

T. G. Moran, avocat pour le défendeur.

29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de Jean Philip Barinque.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,545—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par B. Tujague et Hy. David, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—K. V. Richard, avocat. 12 juin—12 16 21

## VENTES A L'ENCAN.

# Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages doubles, terrains vacants et cottages simples à ... progressiste.

Emplacement d'affaires, No 247 avenue Atlantique, à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Magasin et résidence, avenues Pacifique et Pelican.

Magasin cottages doubles:

Nos 231 et 241 avenue Atlantique, entre les rues Pelican et Thayer.

Nos 233 et 235 avenue Atlantique entre les rues Pelican et Thayer.

245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Avenue Pélican, entre les rues Pacifique et Elmire.

Lots vacants

Trois lots dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Elmire et la rue Thayer.

Cottage simple No 243 avenue Pacifique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer.

Succession de Thomas J. Kennedy.

No 73 160, Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 16 mai 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et est désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Chas G. Del'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une façade de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des avenues Atlantique et Pélican et est composé du tout du lot original 18 et partie du lot original 19.

Les améliorations sont connues comme No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pélican, comprenant une résidence substantielle en bois à deux étages et contenant grand magasin, buvette, grand entrepôt à deux étages, etc., vestibule, verandahs et quelques 11 chambres, chambre à bain, citernes, etc., le tout en splendide état sujet au bail de la buvette expirant le 24 février 1905 à $15 par mois.

2o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique et la rue Thayer et l'avenue Pelican et est désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage par Chas G. Del'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commençant à une distance de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican et a une façade de trente sept pieds un pouce de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent le splendide cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, et contenant cinq chambres de chaque côté, tout couvert en ardoises, citerne, hangar, etc., la maison est retirée de la banquette et a un portique sur sa façade et se loue $11.00 par mois par côté.

3o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer, l'avenue Pelican et est désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage par Chas G. De l'Isle voyer, daté le 20 mai 1904 et d'après cela ledit lot commence à une distance de quatre vingt six pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican, et ayant une façade de 35 pieds 8 pouces et 7 lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, et est composé de tout le lot original No 21, et partie du lot original No 20.

Les améliorations comprennent un bon cottage double Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, a un toit couvert en ardoises, 5 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté, retiré de la banquette avec galerie sur le devant et se loue pour $11 par mois de chaque côté.

4o Deux certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 41, nouveau plan de ville, borné par les rues Elmira et l'avenue Pacifique, l'avenue Pelican et la rue Alix, et désigné comme lots Nos un et deux de l'ilet No 9, maintenant ilet No 41, borné comme il est dit ci dessus d'après le plan ci dessus mentionné de Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849, lesquels dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pelican et mesurant trente et un pieds 9 pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds 8 pouces de profondeur et façade à l'avenue Pelican, entre lignes parallèles, et le lot No 2 mesurant trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un placement d'affaires à un étage et contenant 4 chambres, hangars, citerne, etc., contigues au ci-dessus, et faisant face à l'avenue Pélican est un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté trois chambres, hangars, etc; la propriété est maintenant occupée.

5o Trois certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville dans l'ilet No 42, borné par les l'avenue Pacifique, la rue Elmire et l'avenue Pelican et la rue Thayer, lequel dit ilet est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co. Property," par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 déposé en l'étude d'Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville, lesdits trois lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A, B et C, sur un devis par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 27 juillet 1893, annexé à un acte de vente de T. J. Kennedy, à Mme Margaret Donely, dans le bureau de James J. Woulfe, le 15 août 1895. Lesdits trois lots ou portions de terre font de l'arrière portion des lots Nos un et quatre acquis par le défunt John Kennedy, pardevant Henry P. Dart, le 24 août 1892, lesdits lots A, B et C sont contigus et les lots A et B sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à l'avenue Pelican par cent neuf pieds et huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer et ayant cent neuf pieds huit pouces de face comme profondeur à la rue Thayer et le lot C a vingt quatre pieds de face à l'avenue Pacifique par cent neuf pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

6o Deux certains lots de terre, situés dans le même cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 4½ bornés par les avenues Pacifique, Elmire et Pelican et la rue Thayer, lequel dit ilet est aussi désigné par le numéro quatre, sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co Property" par W T. Thompson, voyer, daté le 7 mai 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr notaire en cette ville, lesdits deux lots sont désignés par les numéros dix huit et dix neuf sur ledit plan contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds six pouces et six lignes et trois quarts de ligne de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pélican.

Le lot No 18—Les améliorations comprennent un cottage double en bois attrayant Nos 245 et 247 avenue Pacifique à l'encoignure de l'avenue Pelican retiré de la banquette, avec grillage en fer sur la façade salon, trois chambres à coucher, cuisine, portique sur le devant, citerne, hangar etc., de chaque côté, la maison est en bonne condition et se loue pour $12.00 chaque côté.

Le lot No 19—Les améliorations comprenant un splendide cottage simple en bois couvert en ardoises No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer retiré de la banquette, et contenant 6 chambres, vestibule, galerie sur le côté, galerie sur la façade, chambre à bain, office, etc., en bonnes conditions et se louant $15 00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

## VENTES A L'ENCAN.

# Stroudback & Stern

Au même moment et endroit il sera vendu tous les droits, titres et intérêts de Thomas J Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé les Etats-Unis de l'Amérique vs Irena Brooks, femme de Chris Harris et als No 13 132 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrites les produits desquels ont été par ordre de Cour déposés dans l'enregistrement de la Cour, pour attendre l'adjudication des droits des différentes parties défendantes. Les produits ainsi déposés se montant à cinq cents dollars dont ledit intérêt ... à ...

Deuxièmement Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé Etats-Unis d'Amérique versus David Jackson et als. No 13 131 du dossier de la Cour des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrite les produits desquelles ont été par ordre de cour déposés dans le registre de la cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défendantes, les produits ainsi déposés s'élevant à onze cent dollars et l'intérêt dudit défunt en ceci.

Conditions—Comptant. Les actes de vente, pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 comptant exigé au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey avocat.

22 mai—22 29—juin 5 11 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE S M EATON.

No 73,274 — Division B — Cour Civile de District

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—LUNDI, le 27 juin 1904, à 11 heures A. M., à l'entrepôt Mississipi. Division No 4, dans l'ilet borné par les rues S. Front, St Joseph, Delta et Julia, en vertu d'un ordre de cour signé le 7 juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé. Neuf barils de whiskey des marques suivantes:

Un baril "Forman" un baril "Mileager", un baril "Old Valley", un baril "Mt Auburn", un baril "Commercial Club", un baril "Anniston Club", un baril "Extra Choice Rye", un baril Monongahela et un baril Schuykill". Et le même jour immédiatement après la vente des ci-dessus je procéderai à la chambre 406 "Bâtisse du Board of Trade", et j'offrirai un lot de meubles de bureau.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel & Hart, avocats

14 juin—14 19 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

MANUFACTURE SPLENDIDE OU PLACEMENT D'ENTREPOT

Propriétés Commerciales

Près de la façade du fleuve et à proximité des CHEMINS DE FER

Avec tourniquet de rails sur la façade vis à vis de la Manufacture du "Cold Storage"

L'ENTREPOT, NO 1131 RUE SUD FRONT.

Entre les rues Gaiennie et Erato,

No 1127 rue Sud Front, à l'encoignure de la rue Gaiennie, maintenant occupée comme le "Columbia Saloon".

John T. Fogarty et als vs Joseph E. Fogarty et als.

No 72 581- Division D Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur, JEUDI, le 16 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé le 6 mai 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

1o Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Front, Erato Gaiennie et Sud Peters, désigné par le numéro deux et mesurant vingt et un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de face à la rue Sud Front, sur quatre vingt dix (90) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un entrepôt connu comme le No 1131 rue Sud Front.

2o Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Front, Erato, S. Peters et Gaiennie, et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds trois pouces et six lignes (21 3" 6") de face à la rue S. Front sur quatre vingt dix pieds (90') de profondeur et façade à la rue Gaiennie.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages occupée par la "Columbia Saloon" et connue comme le No 1127 rue Sud Front.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement final; l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1904 et payer 10 pour cent du prix d'achat, comptant au moment de l'adjudication; que l'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité, tels que cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, le transfert de la police d'assurance, etc.; soit passé devant Felix J Puig, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats

15 mai—15 22 29—juin 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le Cottage double en bois couvert en ardoises,**

Dans une localité excellente comme location

Nos 410-412 rue Philip, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Mme Mariana Drumm.

No 73,175—Division B—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur —JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée—

Un certain morceau de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Philip, Tchoupitoulas, Rousseau et Soraparu, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, ayant été acquis par la défunte Mme Drumm le 30 mars 1893.

Les améliorations comprenant un cottage en bois couvert en ardoises sur le trottoir contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc., dans la cour, la banquette et les allées pavées en briques. La maison est en bon état et est à proximité d'églises, d'écoles et de marchés, lignes de cars, etc.

Conditions—Un tiers plus ou moins comptant, et la balance en un ou deux ans avec des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de sécurité; l'acte de vente pardevant Orégon W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur et les taxes de 1904 devant être assumées par l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Par ordre du Receveur.**

IN RE LEON IRWIN VS PUGH LINE TRANSPORTATION CO.

No 73 160 Cour Civile de District, Division C.

Le splendide bateau à vapeur

**"MABEL COMEAUX"**

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI 16 juin 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour signé le 4 mai 1904, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

Un certain bateau à vapeur nommé "Mabel Comeaux," enregistré dans le Port de la Nouvelle Orléans, et d'après son dit enregistrement officiel, comme le même apparaît sur le registre dans la Douane de cette ville, ledit "Mabel Comeaux" a été construit à Jeffersonville Indiana, en l'année 1891; il est un bateau à vapeur avec roue à l'arrière, construit en bois, il a trois ponts pas de mât et avec l'avant simple, sa longueur est de 178 pieds, sa largeur 36 pieds, sa profondeur 6 5-10; sa capacité de tonnage dans l'entrepont, 825.87, sa capacité de tonnage entre les ponts au-dessus du tonnage du pont 71.00; tonnage brut 397.87, lequel dit bateau à vapeur, ensemble avec toutes les machines, poulies installations et meubles y appartenant, en parfait état, excepté l'arbre moteur, lequel peut être réparé à une dépense estimée à $1,165.00. Le bateau se trouve au pied de la rue Olouet.

Conditions—Comptant.

BURT. W. HENRY, receveur.

T. M. & J. D. Miller, avocats pour le receveur.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 16

## VENTES A L'ENCAN

# J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriétés du Sixième District.

**Emplacement de Commerce.**

Nos 4432 et 4434 rue Magasin, entre l'avenue Napoleon et la rue Jena.

Succession de Mme Gertrude Heim.

No 73,589—Cour Civile de District, Division D. Paroisse d'Orléans

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI le 14 juillet 1904 à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le 7 juin 1904, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci après décrites à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, coutumes, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 202 autrefois ilet No 24 du Faubourg Ouest Bouligny, borné par l'avenue Napoléon, les rues Magasin Jena et Live Oak (maintenant rue Constance), désigné par la lettre B dudit ilet No 24 du Faubourg Ouest Bouligny et mesurant trente trois pieds (33) quatre (4) pouces de face à la rue Magasin sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds (95) quatre pouces (4") et cinq lignes (5'''), à angle droit et entre lignes parallèles, le tout agréable à un plan déposé en l'étude du voyer de l'ancienne ville de Jefferson, le dit lot de terre est formé d'une partie des lots numéros huit, neuf et dix d'a... un plan fait par R. F. Parkham daté le 3 avril 1841, et déposé en l'étude de William Boswell, notaire, à la Nouvelle Orléans.

NOS 4432-34 RUE MAGASIN

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et galerie couvert. Dans la mansarde se trouvent trois chambres. Dans chaque cour se trouvent hangar, citerne, etc., il y a un auvent sur la banquette, et sert comme emplacement de commerce.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant James Boyd Gilnage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Spéculateurs et Placeurs

### Site pour Manufacture.

Switch Track Garanti.

Lots pour bâtir

Propriétés dans les Premier, Sixième et Septième Districts.

Succession de S. R. Gay.

No 68,071—Cour Civile de District—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 7 juillet 1904, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 4 avril 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour Civile de District, Division C, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

No 1—Un certain ilet de terre borné par l'avenue Upperline ou Washington et les rues Melpomène, Sud Saucedo, Terpsichore et Sud Gayoso et mesurant comme suit: 290 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Terpsichore, 223 pieds 9 pouces de face à la rue Sud Saucedo, 105 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Melpomène, de la 224 pieds 1 pouce 6 lignes à l'avenue Upperline ou l'avenue Washington de 97 pieds 5 pouces 4 lignes à la rue Sud Gayoso. Cette propriété est convenable pour une manufacture, faisant face à l'avenue Washington, une rue pavée à la ligne des chars de l'avenue Napoléon et a un "switch track" faisant connection avec le Mississipi Valley R. R. et le I. C. R. R. aboutissant sur sa façade. Pas de meilleure situation ou ilet ayant de plus grands avantages ne peuvent être ailleurs trouvés.

No 2. Un ilet triangulaire borné par l'avenue Upperline ou avenue Washington, les rues S. Gayoso et Terpsichore et mesurant 119 pieds 1 pouce de face à l'avenue Upperline ou avenue Washington 67 pieds 5 lignes à la rue S. Gayoso, sur 98 pieds 5 pouces à la rue Terpsichore et est immédiatement contigu à la propriété ci-dessus décrite.

No 3 Un certain ilet triangulaire dans le sixième district, borné par les rues Saratoga, Upperline, Franklin et Bordeaux et mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes à la rue Saratoga, 238 pieds 4 lignes à la rue Bordeaux et 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Upperline.

No 4 Un lot de terre dans le septième district borné par les rues Millaudon, Wall, Esther et Général Hood, étant le lot No 9 et mesurant 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Millaudon et 100 pieds de face à la rue Wall, et faisant face à la ligne de ceinture.

Conditions—Comptant, les acquéreurs assument les taxes de 1904, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

### MEUBLES DE MAISON.

**Sur les lieux, Nos 1918 rue Deuxième, à 10 heures a. m.,**

Le SAMEDI, 18 juin 1904.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Mme Veuve Patrick Bannon, No 72 837, je procéderai à la vente à l'enchère publique des effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur.

Cunningham & Cunningham, avocats.

8 juin—8 12 18

# Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## COTTAGE DOUBLE

### 2632-2634 rue Dauphine,

A l'encoignure de la rue Port.

**Mardi, le 12 juillet 1904, à midi**

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Joseph Eimann.

No 73,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ERNEST A CARRERE, Encanteur bureau 806 rue Perdido—MARDI, le 12 juillet 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 8 juin 1904, par de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 166, borné par les rues Dauphine, Royale et Port et l'avenue Lafayette, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade sur la rue Port de cent pieds.

Les améliorations comprennent un cottage double ayant 4 chambres avec hangar le joignant avec la bâtisse du fond, laquelle a deux chambres, hangar dans le fond, hangar pour blanchissage, trois citernes, latrine, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

A. J. Villeré, avocat.

11 juin—11 12 19 26 - juillet 3 10 11 12

## VENTES A L'ENCAN

# Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété de Valeur du Premier District,

**Dans un Centre de Résidence et de Manufacture.**

**MARDI, le 28 JUIN**

Succession de Hugh Murphy.

No 73,117—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 28 juin 1904 à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

PAR JAS A. BRENNAN Encanteur—Bureau, 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 24 mai 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Delord Foucher (maintenant Constance) et Poeyfarre, ledit lot est désigné par le numéro dix, sur un plan fait par George N. Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846, déposé comme plan No 6 dans le livre des plans No deux de W. Christy ancien notaire, ledit ... lot formant l'encoignure des rues Magasine et Poeyfarre et mesurant vingt quatre pieds cinq pouces et deux septièmes de pouces de face à la rue Magasine sur cent treize pieds deux pouces de profondeur et façade à la rue Poeyfarre entre lignes parallèles, (mesure américaine) et est borné dans le fond par une allée de onze pieds onze pouces de largeur de ... le droit d'usage en commun avec d'autres lots d'après lequel dit plan.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, ET EMPLACEMENT D'AFFAIRES, A L'ANGLE DES RUES POEYFARRE ET MAGASIN, MAINTENANT OCCUPEE COMME UN EMPLACEMENT D'AFFAIRES et louée pour $25 par mois et contenant environ 10 chambres, cour briquetée et hangar dans le fond

2o Un certain lot de terre situé dans le faubourg Saulet, maintenant le premier district de cette ville dans l'ilet numéro 31 anciennement maintenant ilot 238, nouveau numéro borné par les rues Calliope, Carondelet, autrefois Apollon, Baronne (autrefois Bacchus) et ... ledit lot étant la moitié du lot numéro 2 du titre et ayant en mesure française trente pieds de face à la rue Calliope sur cent cinquante pieds de profondeur, ladite portion dudit lot No étant la plus près de la rue Carondelet, d'après le plan fait par P. Castanedo, le 17 septembre 1842 et déposé pour référence en l'étude de Theodore Lincent ancien notaire en cette ville.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA DEMEURE DOUBLE EN BOIS A DEUX ETAGES 1716 ET 1720 RUE CALLIOPE ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, contenant de chaque côté 4 chambres, salle à manger et cuisine et grand dessous, etc. Est louée à des locataires payant promptement

3o Un certain lot de terre situé dans ladite ancienne municipalité No deux, maintenant le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hunter, Nouvelle Levee, maintenant Sud Peters, Tchoupitoulas et Inadie, ledit lot de terre est désigné par le No un et formant l'encoignure des rues Hunter et Nouvelle Levee ou Sud Peters et mesurant vingt pieds de face à la rue Nouvelle Levée ou Sud Peters sur quarante sept pieds un pouce et deux ... de profondeur et façade à la rue Hunter et quarante huit pieds dans le fond d'après le devis d'un plan fait par A. ... d'Hemécourt voyer, daté le 27 avril 1843 et annexé à un acte passé en l'étude de William Y. Lewis ancien notaire en cette ville, le 21 juin 1844, ladite propriété étant une subdivision du lot No un

LES AMELIORATIONS COMPRENANT L'EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET LA RESIDENCE A L'ANGLE DES RUES SUD PETERS ET HUNTER, le centre du coton et des manufactures de la ville. Un grand magasin et cuisine au rez de chaussée et 3 chambres au premier.

4o Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarre, Delord, Constance et Annonciation, sur le côté nord de la rue Poeyfarre, entre les rues Constance et Annonciation, et désigné par le No un sur un devis ou plan fait par Joseph Pilié voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, le 23 janvier 1841 et annexé à un acte en l'étude de Felix Grima, un notaire en cette ville, sous la date le même jour ledit lot étant aussi désigné par le numéro municipal douze et mesurant vingt pieds huit pouces trois lignes de face à la rue Poeyfarre sur cent vingt quatre pieds huit pouces deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de huit pieds traversant de la rue Annonciation à la rue Foucher et commune au lot et à d'autres lots.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA BATISSE EN BRIQUES 917 RUE POEYFARRE, comprenant rez basse au rez de chaussée et au premier étage un oeil doubles, salle à manger et cuisine, et 5 chambres à coucher au premier étage grande cour entièrement briquetée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

5o Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasin, Foucher, Delord et Poeyfarré, désigné par le No cinq sur un plan fait par C. Giraud et Castaing, architectes, le 28 avril 1851 déposé en ce bureau comme plan No 21 ledit lot mesurant en mesure américaine dix neuf pieds six pouces et quatre lignes de face à ladite rue Magasin sur cent treize pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles borné dans le fond par une allée de onze pieds six pouces de largeur de laquelle ledit lot a l'usage en commun avec d'autres lots lequel dit lot de terre formant partie du lot désigné par le No Six

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 1016 RUE MAGASIN, retirée de la rue avec barrière en fer et contenant vestibules au rez de chaussée et au premier étage, salons doubles, salle à manger, cuisine, et 4 chambres à coucher au premier étage cour briquetée et s'ouvrant sur une allée dans le fond; maintenant louée au taux de $20 par mois

6o Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville sur le côté nord de la rue Poeyfarré, entre les rues Foucher et Annonciation, ilet de la rue Delord, désigné comme lot No quatre et mesurant vingt pieds neuf pouces de face à la rue Poeyfarré sur cent vingt quatre pieds huit pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE A DEUX ETAGES, 927 RUE POEYFARRE, contenant vestibules au rez de chaussée et au premier étage le gaz partout, salons doubles, antichambre, salle à manger et cuisine au rez de chaussée, 5 chambres à coucher et chambre à bain au premier étage. La cour est pavée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

7o Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville sur le côté nord de la rue Poeyfarré, entre les rues Foucher et Annonciation, ilet de la rue Delord, désigné par le numéro cinq et mesurant vingt pieds neuf pouces quatre lignes de face à la rue Poeyfarré sur cent vingt quatre pieds huit pouces deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 923 RUE POEYFARRE, et contenant vestibule au rez de chaussée et au premier étage, salons doubles, salle à manger et cuisine, et 5 chambres à coucher au premier étage, la cour est entièrement pavée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, payables en 1 et 2 ans après date portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1904; faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. J. O'Connor, avocat.

26 mai—26 29—juin 5 12 19 26 28

**Téléphonez—**

# J. GARLICK,

## L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités, résultats.

**Bureau 633 Place Commerciale**

## AVIS AUX CREANCIERS.

**In re Port Vincent Brick and Stave Company Ltd.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 126 Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Joe Garidel, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Emile Pomes, avocat. 16 juin—16 20 25

**Charles J. Hauer versus Louis M. Moustier, liquidateur en cette affaire.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72 703—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Vié, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—M. R. Newhauser avocat. 11 juin—11 15 20

**Wm. Ahm vs New Orleans Electric Purification Company.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71,443—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par T. A. Womack, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Saunders & Gurley, avocats. 8 juin—8 12 17

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Caroline Decker, veuve de Chas P. Peyton**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,757—Division E—Attendu que Samuel C. Readmanis présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Caroline Decker, veuve de Chas P. Peyton, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Henriques & Duchamp avocats. 16 juin—1f

**Succession de Mary E Maher femme de George H Dougall.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No ... Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George H Dougall exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier—John Dymond Jr. avocat. 16 juin—16 20 25

**Succession de Carmélite Carcagno, femme de Marco Desina.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73 ... —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte présenté par Marco Desina, tuteur administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—James Legendre, avocat. 16 juin—16 20 25

**Succession de Mme Rosa Vela, femme de Santo Ciesa.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73 745 — Division B — Attendu que Mme Antonia Ciesa, femme de Biagio Madonia, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosa Vela, femme de Santo Ciesa décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. G. Rogers, avocat. 14 juin—14 15 23

**Succession de Jas. J. Y. Brown, femme de ... Brown.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 73 912 — Division E—avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par L. W. Brown, tuteur naturel, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—E. A. O'Sullivan avocat. 9 juin—9 16 18

**Succession de Robert W Simpson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 73 722—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert W. Simpson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 9 juin—9 13 18

**Succession de Joseph Sitt**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,945—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Sitt, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Porter Parker, avocat. 9 juin—9 13 18

**Succession de Madeline Godfrey, femme de Nathan Cyprian Folger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,704—Division A—Attendu que William West Converse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Madeline Godfrey femme de Nathan Cyprian Folger, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 9 juin—9 13 18

**Succession de James S. Richardson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,930—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. R. Boyd administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Omer Villeré, avocat. 7 juin—7 11 16

**Succession de Joseph Faidy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72,972—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Zoé Rigaud, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Geo. Montgomery, avocat. 8 juin—8 12 17.